



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
12 JUILLET 2021**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 12 juillet 2021 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

Mme Nathalie Bellavance, 2^{ème} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre
Mme Louise Forest, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante
secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

Était absent :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président

**RÉSOLUTION NO : A76-07-2021
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : A77-07-2021
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juin 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Approbation du transfert budgétaire 2021-05;
6. Autorisation d'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 20 654,97 \$ – Règlement 30;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Avis de motion règlement numéro 41 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$;
8. Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant » – RAIM-2021-013 – Règlement 41;
9. Rapport du président – Réparation en urgence de la pompe numéro 3 au poste de pompage Masson à Mascouche;
10. Affaires nouvelles;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A78-07-2021 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juin 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 juin 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A79-07-2021 (Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 548 791,65 \$ et de 162 385,02 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 197 399,64 \$ et de 160 213,43 \$ préparées le 5 juillet 2021 et en autorise les paiements.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 5 453,54 \$ et de 18 292,24 \$ préparées le 7 juillet 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A80-07-2021
(Approbation du transfert budgétaire 2021-05)

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) approuve le transfert budgétaire 2021-05 d'un montant de 31 230 \$ pour l'exercice financier 2021;

Des postes budgétaires :

13300-2691 Mesures majeures	25 500 \$
13000-2521 Entretien / Réparation infrastructures	5 730 \$

Vers le poste budgétaire :

41400-2951 Org. municipale - Quotes-parts assainissement	31 230 \$
--	-----------

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A81-07-2021
(Autorisation d'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 20 654,97 \$ – Règlement 30)

ATTENDU les travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses prévus au règlement d'emprunt numéro 30;

ATTENDU QUE le coût à ce jour pour la réalisation de ce projet d'investissement est de 1 320 654,97 \$;

ATTENDU QU'un montant de 1 300 000,00 \$ a déjà été financé par l'émission d'une dette à long terme;

ATTENDU QU'il subsiste un écart de financement de 20 654,97 \$;

ATTENDU l'excédent de fonctionnement non affecté de 2 480 402 \$ au 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'écart de financement du règlement d'emprunt numéro 30 au montant 20 654,97 \$ soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A82-07-2021
(Avis de motion règlement numéro 41 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$)

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement d'emprunt numéro 41 décrétant travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$;

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A83-07-2021

(Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant » RAIM-2021-013 – Règlement 41)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Louise Forest

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant » selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation des services professionnels

		Points *
Proposition technique – critères d'évaluation		
1. Compréhension du mandat et méthodologie de réalisation		15
2. Présentation et qualification de la firme		15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	5	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	5	
ii. Projet 2	5	
3. Chargé de projet		25
a) Qualification et expérience du chargé de projet	13	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	6	
ii. Projet 2	6	
4. Chargés de discipline (Niveau 1 – Ingénierie et architecture)		30
a) Ingénierie		
i. Civil	6	
ii. Structure	6	
iii. Mécanique	6	
iv. Électrique	6	
b) Architecture	6	
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique		10
a) Surveillant	5	
b) Autres ressources	5	
6. Qualité et présentation des documents		5
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
Prix de la proposition (avant taxes)		Prix
Sous-total prix		
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A84-07-2021

(Rapport du président – Réparation en urgence de la pompe numéro 3 au poste de pompage Masson à Mascouche)

ATTENDU un bris important du variateur de fréquence sur les pompes numéros 1 et 3 du poste de pompage de la station Masson à Mascouche;

ATTENDU QUE la station Masson possède trois (3) pompes afin de conserver un débit et une pression adéquate dans le réseau de distribution de la Ville de Mascouche et que deux (2) de ces pompes sont actuellement hors service;

ATTENDU QUE la situation met à risque la distribution d'eau potable dans le secteur de Mascouche;

ATTENDU QUE les modèles de variateurs de fréquence actuels ne sont plus disponibles sur le marché et qu'il est impossible de les réparer;

ATTENDU QUE le fournisseur actuel de variateurs de fréquence Techno-Contact possède en inventaire des variateurs de fréquence compatibles pour remplacer ceux de la station Masson;

ATTENDU la recommandation de Monsieur David Marien, contremaître aux opérations à la RAIM, datée du 1^{er} juillet 2021 et adressée au président, lui demandant d'accepter la soumission de l'entreprise Techno-Contact au montant de 52 479,19 \$ (t.t.c.) pour le remplacement des variateurs de fréquence des pompes numéros 1 et 3, et ce dans les plus brefs délais;

ATTENDU la gravité de la situation, le président a autorisé, le 1^{er} juillet 2021, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) à octroyer le contrat à Techno-Contact afin de remédier à la situation, le tout en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Forest
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM prenne acte du rapport motivé de Monsieur Yan Maisonneuve, président. Le rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

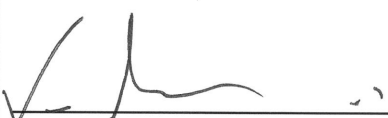
RÉSOLUTION NO : A85-07-2021

(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière